

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

6/1 – CONVENTION D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » ET
CONTRAT DE SERVICE PRIS EN APPLICATION DE LA CONVENTION
D'ACCES A « MON COMPTE PARTENAIRE » (MODE GESTION DELEGUEE)

La Ville a signé en 2015 une convention avec la CAF du Nord permettant l'accès aux données des allocataires nécessaires à l'accomplissement des missions du service public.

Suite à l'évolution des mesures de sécurité et de ses modes d'administration des différents services numériques, la CAF du Nord propose à la Ville de signer une nouvelle convention permettant l'accès à une nouvelle plateforme numérique appelée « mon compte partenaire » et un contrat de service déterminant les conditions d'usage de ce nouvel outil et les obligations qui s'y attachent.

La convention d'accès est valable pour l'année 2017 et est renouvelée tacitement par période d'un an.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention d'accès à « mon compte partenaire »,
- signer le contrat de service pris en application de la convention d'accès à « mon compte partenaire » (mode gestion déléguée).